



CHALLENGE FÉDÉRAL CD33 – SAISON 2024-2025
CATEGORIE MOINS DE 14 ANS
PHASE 1 - TOURS 1, 2 & 3



PHASE 1 : PHASE de BRASSAGE

Elle se déroule sur 3 tours : 9 novembre – 30 novembre – 7 décembre
+ 1 date de repli : 14 décembre

Equipes engagées à XV : 34 réparties en 3 poules de 9 et 1 poule de 7 -

Dans les poules de 9 équipes (poules 1-2-3), la phase 1 se déroulant sur 3 tours, toutes les équipes ne se rencontreront pas, l'objectif de la phase 1 est de déterminer les poules de niveau de la phase 2.

Toutes les équipes des 4 poules de jeu à XV joueront 6 matchs.

Equipes engagées à X : 14 équipes réparties en 2 poule de 7.

COMPOSITION DES POULES M14

**M14 à XV CD33
POULE 1**

- 1 CASTILLON / SAINT QUENTIN de BARON 1
- 2 ENTENTE des GRAVES 2
- 3 ENTENTE ENTRE 2 MERS 1
- 4 ENTENTE PESSAC 1
- 5 GUJAN MESTRAS / BIGANOS 1
- 6 LA BREDE
- 7 RAPID 33
- 8 SAINTE FOY LA GRANDE 1
- 9 STADE BORDELAIS 1

**M14 à XV CD33
POULE 2**

- 1 BLAYE 1
- 2 CADAUJAC / CADILLAC
- 3 LANGON / LA REOLE 1
- 4 LIBOURNE
- 5 LORMONT
- 6 SALLES / SANGUINET 1
- 7 St MEDARD/MARTIGNAS-ILLAC/EYSINES 1
- 8 STADE BORDELAIS 2
- 9 VILLENAVE

**M14 à XV CD33
POULE 3**

- 1 BAZAS / CAPTIEUX
- 2 CABBG 2
- 3 ENTENTE des GRAVES 1
- 4 LA PIMPINE 1
- 5 LE BOUSCAT 1
- 6 MERIGNAC 1
- 7 PAYS MEDOC
- 8 RCBA
- 9 St ANDRE de CUBZAC 1

**M14 à XV CD33
POULE 4**

- 1 LA PIMPINE 2
- 2 St MEDARD/MARTIGNAS-ILLAC/EYSINES 2
- 3 ENTENTE PESSAC 2
- 4 STADE BORDELAIS 3
- 5 ENTENTE des GRAVES 3
- 6 LANGON / LA REOLE 2
- 7 ENTENTE ENTRE 2 MERS 2

**M14 à X CD33
POULE 5**

- 1 BEC
- 2 GUJAN MESTRAS / BIGANOS 2
- 3 LANGON / LA REOLE 3
- 4 LE BOUSCAT 2
- 5 LE GE CAP FERRET / LACANAU
- 6 MERIGNAC 2
- 7 SALLES / SANGUINET 2

**M14 à X CD33
POULE 6**

- 1 BLAYE 2
- 2 CASTILLON / SAINT QUENTIN de BARON 2
- 3 ENTENTE ENTRE 2 MERS 3
- 4 GALGON
- 5 St MEDARD/MARTIGNAS-ILLAC/EYSINES 3
- 6 St ANDRE de CUBZAC 2
- 7 SAINTE FOY LA GRANDE 2

A l'issue de la phase 1, un « classement général » des poules 1-2-3 sera établi en fonction des points terrains, du goal-average puis des sanctions :

- Les 8 premières équipes sont qualifiées en Challenge Fédéral M14 Nouvelle Aquitaine pour la phase 2.
- Les 26 autres équipes, plus d'autres inscrites éventuellement durant la phase 1 avant le 14 décembre 2024, disputeront la phase 2 du CD33 sur 5 journées (déroulement à définir).



CHALLENGE FÉDÉRAL CD33 – SAISON 2024-2025
CATEGORIE MOINS DE 14 ANS
PHASE 1 - TOURS 1, 2 & 3



1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES .

Pour tout renseignement ou information contacter, soit :

Serge RENAC : Co responsable de la sous-commission des Epreuves M14.
06 68 85 48 56 renac.serge@orange.fr

Frédéric OURENIA : Co responsable de la sous-commission des Epreuves M14.
06 23 87 62 29 frederic.ourenia@orange.fr

11. TRANSMISSION DES RÉSULTATS ET DE PRÉSENCE.

LES FEUILLES DE RÉSULTATS ET DE PRÉSENCE À UTILISER SONT CELLES DU CD33.

LES FEUILLES DE RÉSULTATS ET DE PRÉSENCE DEVRONT ÊTRE TRANSMISES AU CD33 AVANT LE MERCREDI SOIR SUIVANT LE PLATEAU, SOIT PAR LE REPRESENTANT DÉPARTEMENTAL SOIT LE RESPONSABLE DU PLATEAU DÉSIGNÉ PAR L'EDR.

ADRESSE MAIL pour ENVOI des FEUILLES de RESULTATS et PRESENCE_ :
gestionclubs.cd33rugby@gmail.com

En cas de non transmission des résultats et feuille de présence, un mail de rappel sera envoyé aux clubs présents sur le plateau.

Si les feuilles de présence et de résultats ne sont pas parvenues au CD33 avant le tour suivant le plateau, les résultats du club recevant ne seront pas pris en compte.

Fiches fair-play et jeune arbitre à envoyer à Francis Hébrail à
francis.hebrail@orange.fr

12. REPORT DES PLATEAUX.

En cas d'impossibilité d'accueillir, le plateau n'est pas annulé.

- Le club recevant devra contacter les clubs du plateau afin de trouver un autre lieu d'accueil ou éventuellement une autre date dans la semaine.
- Demander le report du plateau au CD33 à la date de repli prévue.
- C'est la commission des épreuves CD33 qui décide si un plateau est reporté.

En cas de changement de lieu d'accueil, prévenir aussitôt :
gestionclubs.cd33rugby@gmail.com **et le référent U 14 du CD33.**
afin d'en informer l'arbitre référent, l'élus CD33.

13. DÉROULEMENT DU PLATEAU.

* **Avant le plateau** :

Pour un bon déroulement du plateau les clubs qui se déplacent appelleront le club d'accueil 48 heures avant la date prévue afin de préciser les effectifs.

* **Début du plateau** :

LES RENCONTRES DÉBUTENT A 13H30.

Chaque équipe devra arriver 45 mn avant le coup d'envoi de la première rencontre. Même incomplet, un club doit se déplacer afin de ne pas pénaliser les autres clubs du plateau. Il sera appliquer les règles prévues au règlement de la catégorie M14 en cas de carence.

* **Documents à présenter** :

Dès leur arrivée, les clubs fourniront au délégué départemental ou au responsable du plateau les documents obligatoires pour pouvoir participer au plateau :

- La feuille de présence remplie et signée par l'éducateur responsable.
- Le passeport Joueur de Devant et joueur-arbitre validée par le CD33.

En l'absence de ces documents, l'équipe ne pourra pas jouer à XV et sera déclarée forfait avec 0 points, les autres équipes ayant matchs gagnés en marquant 3 points. L'équipe jouera ses matchs à 7.

Chaque club devra amener les licences des joueurs et éducateurs ; Elles peuvent être demandées par l'arbitre, le délégué départemental ou le responsable du plateau, l'éducateur responsable d'une des équipes présentes.

Pour le jeu à XV : le nombre de joueurs pour un plateau est de 28; Pour la rencontre le nombre est de 23 joueurs inscrits sur la feuille de présence.

Un club se présentant avec **28 joueurs**, devra remplir une **feuille de présence pour chaque rencontre.**

Pour le jeu à X : le nombre de joueurs pour un plateau et inscrits sur la feuille est de 20.

Rappel : chaque club arbitre une rencontre (voire plus en cas de plateau de plus de 3 clubs), il n'est donc pas possible qu'un club parte avant la fin du plateau.

Lors d'un plateau, qui se déroule sur une 1/2 journée, le nombre de matchs joués est de 2 ; Chaque match ayant une durée de 2 X 15mn. En cas d'absence d'une équipe donc d'un «match sec », la durée de la rencontre sera de 3 X 20 mn.

14. Règlement.

La catégorie M14 est composée de joueurs nés en 2011 et 2012 et joueuses nées en 2010, 2011, 2012.

Tous les joueurs et éducateurs présents sur les plateaux doivent être licenciés FFR pour la saison en cours 2024- 2025, tout manquement engagerait la responsabilité de l'éducateur et celle de son club..

L'organisation du Challenge Fédéral et le déroulement des rencontres sont définis par le document : **Règlement FFR M14-M15F 2023/2024 sur le site du CD33, onglet sportif.**

Les seules règles applicables sont définies les fiches du Rugby Educatif. Voir sur le site du CD33 à l'onglet formation: Rugby éducatif (ex. Rugby digest) - Catégorie moins de 14 (minimes).

Quelques rappels :

- Il est formellement interdit de faire jouer dans la mêlée un joueur qui n'est pas titulaire du passeport « joueur de devant ».
- La mêlée n'est jamais rejouée.
- Si la mêlée « pédagogique » ne peut être réalisée en toute sécurité ou tout autre motif, elle sera remplacée par un coup de Pied Franc. Pas de mêlées simulées.

- **Le banc de touche :**
 - * Pour chaque équipe en présence sur le terrain, seuls les **éducateurs titulaires du « passeport éducateur » et inscrits sur la feuille de présence** sont autorisés sur le banc ou le long de la ligne de touche et tous identifiés par le **port de la chasuble #BienJoué**.
 - * Les joueurs remplaçants sont derrière la main courante ou dans les tribunes ou dans les en buts.
- **Les points terrains :**
 - * Match gagné : 3 points.
 - * Match nul : 2 points.
 - * Match perdu : 1 point.
 - * Match perdu par pénalité (carence) : 1 point.
 - * Forfait : 0 point.
- **L'arbitrage :**

Les matchs sont arbitrés par un éducateur-accompagnant et 2 joueurs-arbitres validés sur le passeport pour jouer à XV ou à X.

Ce sont les joueurs-arbitres qui arbitrent accompagnés par l'éducateur-accompagnant qui les dirige en les conseillant.

L'éducateur-accompagnant arbitre les mêlées et le jeu déloyal ou dangereux, un joueur-arbitre peut aussi siffler le jeu déloyal ou dangereux.

L'éducateur-accompagnant peut intervenir sur une décision d'un joueur-arbitre (essai, jeu déloyal ou dangereux); Mais après discussion dans tous les cas la décision appartient au joueur-arbitre.

Les matchs peuvent être arbitrés par un Arbitre en Cours de Formation supervisé par un Arbitre Référent, dans ce cas un seul joueur-Arbitre sera désigné.

Les joueurs arbitres peuvent être remplacés à la mi-temps, l'éducateur peut être aussi remplacé.
- **Éthique, jeu déloyal et jeu dangereux :**

Un comportement ne respectant pas l'éthique, déloyal ou dangereux peut être sanctionné d'un carton jaune ou rouge.

Le carton jaune entraîne l'exclusion du joueur pour 5mn, le joueur est remplacé.

Le carton rouge entraîne l'exclusion du joueur pour le match voire du tournoi.

Un joueur titulaire du « passeport arbitrage », un éducateur titulaire du « passeport éducateur », un ACF ou un référent en arbitrage peut mettre un carton jaune ou rouge à un joueur pour jeu dangereux ou jeu déloyal ou à un éducateur pour comportement contraire à l'éthique. Il relèvera le nom et le N° de licence et le notera sur la feuille de résultats ainsi que le motif.

En cas de carton(s) rouge(s), à la fin du plateau sera réunie la Commission de Décision. Elle est composée du Représentant Départemental et/ou du responsable du plateau désigné par le club recevant, du joueur exclu, de son éducateur et de l'arbitre ayant attribué le carton rouge. Cette commission décidera du maintien ou non du carton rouge. En cas de maintien, le Représentant Départemental, le Responsable du plateau et l'arbitre rédigeront un rapport envoyé à la Commission Fair-Play, Arbitrage et Bonne Conduite, qui décidera après s'être réunie avec les personnes concernées de transmettre ou non le dossier à la Commission de discipline de la Ligue Nouvelle Aquitaine.



CHALLENGE FÉDÉRAL CD33 – SAISON 2024-2025
CATEGORIE MOINS DE 14 ANS
PHASE 1 - TOURS 1, 2 & 3



M14 à XV CD33
POULE 1

- A CASTILLON / SAINT QUENTIN de BARON 1
- B ENTENTE des GRAVES 2
- C ENTENTE ENTRE 2 MERS 1
- D ENTENTE PESSAC 1
- E GUJAN MESTRAS / BIGANOS 1
- F LA BREDE
- G RAPID 33
- H SAINTE FOY LA GRANDE 1
- I STADE BORDELAIS 1

TOUR 1 du samedi 9 novembre 2024

A : ENTRE 2 MERS	A : PESSAC	A : STADE BORDELAIS
A - CASTILLON/SAINT QUENTIN 1	D – ENTENTE PESSAC 1	G – RAPID 33
B –ENTENTE des GRAVES 2	E – GUJAN/BIGANOS 1	H – Ste FOY LA GRANDE 1
C - ENTENTE ENTRE 2 MERS 1	F – LA BREDE	I – STADE BORDELAIS 1
AB – BC – AC	DE – DF – EF	GH – GI - HI

TOUR 2 du samedi 30 novembre 2024

A : GUJAN / BIGANOS	A : Ste FOY LA GRANDE	A : LA BREDE
A – CASTILLON/St QUENTIN 1	C – ENTENTE ENTRE 2 MERS 1	B – ENTENTE DES GRAVES 1
G – RAPID 33	D – ENTENTE PESSAC 1	F – LA BREDE
E – GUJAN/BIGANOS 1	H – Ste FOY LA GRANDE 1	I – STADE BORDELAIS 1
AE – AG – EG	CD – CH – DH	BF – BI - FI

TOUR 3 du samedi 7 décembre 2024

A : CASTILLON/St QUENTIN	A : ENTENTE DES GRAVES	A : RAPID 33
A – CASTILLON/SAINT QUENTIN 1	B – ENTENTE DES GRAVES 1	C – ENTENTE ENTRE 2 MERS 1
D – ENTENTE PESSAC 1	E – GUJAN/BIGANOS 1	F – LA BREDE
I – STADE BORDELAIS 1	H – Ste FOY LA GRANDE 1	G – RAPID 33
AD – AI - DI	BE – BH - EH	CF – CG - FG

M14 à XV CD33
POULE 2

- A BLAYE 1
- B CADAUJAC / CADILLAC
- C LANGON / LA REOLE 1
- D LIBOURNE
- E LORMONT
- F SALLES / SANGUINET 1
- G St MEDARD/MARTIGNAS-ILLAC/EYSINES 1
- H STADE BORDELAIS 2
- I VILLENAVE

TOUR 1 du samedi 9 novembre 2024

A : CADAUJAC/CADILLAC	A : LORMONT	A : SMRC/MARTIGNAS-ILLAC/EYSINES
A – BLAYE 1	D - LIBOURNE	G - SMRC/MARTIGNAS-ILLAC/EYSINES 1
B - CADAUJAC/CADILLAC	E - LORMONT	H – STADE BORDELAIS 2
C -LANGON/LA REOLE 1	F – SALLES/SANGUINET 1	I - VILLENAVE
AB – BC - AC	DE – DF - EF	GH – GI - HI

TOUR 2 du samedi 30 novembre 2024

A : BLAYE	A : LIBOURNE	A : SALLES/SANGUINET
A – BLAYE 1	C – LANGON/LA REOLE 1	B -CADAUJAC/CADILLAC
E - LORMONT	D - LIBOURNE	F – SALLES/SANGUINET 1
G - SMRC/MARTIGNAS-ILLAC/EYSINES 1	H – STADE BORDELAIS 2	I - VILLENAVE
AE – AG - EG	CD – CH – DH	BF – BI - FI

TOUR 3 du samedi 7 décembre 2024

A : VILLENAVE	A : STADE BORDELAIS	A : LANGON/LA REOLE
A – BLAYE 1	B - CADAUJAC/CADILLAC	C – LANGON/LA REOLE 1
D - LIBOURNE	E - LORMONT	F – SALLES/SANGUINET 1
I – VILLENAVE	H – STADE BORDELAIS 2	G - SMRC/MARTIGNAS-ILLAC/EYSINES 1
AD – AI – DI	BE – BH – EH	CF – CG - FG

M14 à XV CD33
POULE 3

- A BAZAS / CAPTIEUX
- B CABBG 2
- C ENTENTE des GRAVES 1
- D LA PIMPINE 1
- E LE BOUSCAT 1
- F MERIGNAC 1
- G PAYS MEDOC
- H RCBA
- I St ANDRE de CUBZAC 1

TOUR 1 du samedi 9 novembre 2024

A : CABBG	A : LA PIMPINE	A : PAYS MEDOC
A – BAZAS/CAPTIEUX	D – LA PIMPINE 1	G – PAYS MEDOC
B – CABBG 2	E – LE BOUSCAT 1	H - RCBA
C – ENTENTE des GRAVES 2	F – MERIGNAC 1	I - St ANDRE de CUBZAC 1
AB – BC – AC	DE – DF – EF	GH – GI - HI

TOUR 2 du samedi 30 novembre 2024

A : LE BOUSCAT	A : ENTENTE des GRAVES	A : St ANDRE de CUBZAC
A - BAZAS/CAPTIEUX	C – ENTENTE des GRAVES 2	B – CABBG 2
E – LE BOUSCAT 1	D – LA PIMPINE 1	F - MERIGNAC 1
G – PAYS MEDOC	H – RCBA	I - St ANDRE de CUBZAC 1
AE – AG - EG	CD – CH – DH	BF – BI - FI

TOUR 3 du samedi 7 décembre 2024

A : BAZAS/CAPTIEUX	A : RCBA	A : MERIGNAC
A - BAZAS/CAPTIEUX	B – CABBG 2	C – ENTENTE des GRAVES 2
D – LA PIMPINE 1	E – LE BOUSCAT 1	F – MERIGNAC 1
I - St ANDRE de CUBZAC 1	H – RCBA	G – PAYS MEDOC
AD – AI – DI	BE – BH – EH	CF – CG - FG



CHALLENGE FÉDÉRAL CD33 – SAISON 2024-2025
CATEGORIE MOINS DE 14 ANS
PHASE 1 - TOURS 1, 2 & 3



M14 à XV CD33
POULE 4

- A ENTENTE des GRAVES 3
- B ENTENTE ENTRE 2 MERS 2
- C ENTENTE PESSAC 2
- D LA PIMPINE 2
- E **LANGON / LA REOLE 2 ***
- F St MEDARD/MARTIGNAS-ILLAC/EYSINES 2
- G STADE BORDELAIS 3

* Les équipes notées en rouge sont en attente de validation à la date du 24/10/2024 et ne peuvent participer au(x) tour(s) du Challenge Fédéral. Dès validation elles seront intégrées au Challenge Fédéral.

TOUR 1 du samedi 9 novembre 2024

A : ENTENTE des GRAVES	A : STADE BORDELAIS
A – ENTENTE des GRAVES 3	E – LANGON/LA REOLE 2
B – ENTENTE ENTRE 2 MERS 2	F - St MEDARD/MARTIGNAS-ILLAC/EYSINES 2
C – ENTENTE PESSAC 2	G – STADE BORDELAIS 3
D - LA PIMPINE 2	
AC – BD – AD – BC	EF – EG – FG

TOUR 2 du samedi 30 novembre 2024

A : LA PIMPINE	A : ENTENTE ENTRE 2 MERS
C – ENTENTE PESSAC 2	A – ENTENTE des GRAVES 3
D - LA PIMPINE 2	B – ENTENTE ENTRE 2 MERS 2
E – LANGON/LA REOLE 2	G – STADE BORDELAIS 3
F - St MEDARD/MARTIGNAS-ILLAC/EYSINES 2	
CE – DF – DE – CF	AB – AG – BG

TOUR 3 du samedi 7 décembre 2024

A : St MEDARD/MARTIGNAS-ILLAC/EYSINES	A : ENTENTE PESSAC
A – ENTENTE des GRAVES 3	C – ENTENTE PESSAC 2
B – ENTENTE ENTRE 2 MERS 2	D – LA PIMPINE 2
E – LANGON/LA REOLE 2	G – STADE BORDELAIS 3
F - St MEDARD/MARTIGNAS-ILLAC/EYSINES 2	
AE – BF – AF – BE	CD – CG – DG



CHALLENGE FÉDÉRAL CD33 – SAISON 2024-2025
CATEGORIE MOINS DE 14 ANS
PHASE 1 - TOURS 1, 2 & 3



M14 à X CD33
POULE 5

- A BEC
- B GUJAN MESTRAS / BIGANOS 2
- C **LANGON / LA REOLE 3**
- D **LE BOUSCAT 2**
- E LEGE CAP FERRET / LACANAU
- F MERIGNAC 2
- G SALLES / SANGUINET 2

* Les équipes notées en rouge sont en attente de validation à la date du 24/10/2024 et ne peuvent participer au(x) tour(s) du Challenge Fédéral. Dès validation elles seront intégrées au Challenge Fédéral.

TOUR 1 du samedi 9 novembre 2024

A : LE BOUSCAT	A : LEGE/LACANAU
A - BEC	E – LEGE/LACANAU
B – GUJAN/BIGANOS 2	F – MERIGNAC 2
C – LANGON/LA REOLE 3	G – SALLES/SANGUINET 2
D – LE BOUSCAT 2	
AC – BD – AD – BC	EF – EG – FG

TOUR 2 du samedi 30 novembre 2024

A : LANGON/LA REOLE	A : BEC
C – LANGON/LA REOLE 3	A - BEC
D – LE BOUSCAT 2	B – GUJAN/BIGANOS 2
E - LEGE/LACANAU	G – SALLES/SANGUINET 2
F – MERIGNAC 2	
CE – DF – DE – CF	AB – AG – BG

TOUR 3 du samedi 7 décembre 2024

A : GUJAN/BIGANOS	A : SALLES/SANGUINET
A - BEC	C – LANGON/LA REOLE 3
B – GUJAN/BIGANOS 2	D – LE BOUSCAT 2
E - LEGE/LACANAU	G – SALLES/SANGUINET 2
F – MERIGNAC 2	
AE – BF – AF – BE	CD – CG – DG



CHALLENGE FÉDÉRAL CD33 – SAISON 2024-2025
CATEGORIE MOINS DE 14 ANS
PHASE 1 - TOURS 1, 2 & 3



M14 à X CD33
POULE 6

- A **BLAYE 2**
- B **CASTILLON / SAINT QUENTIN de BARON 2**
- C ENTENTE ENTRE 2 MERS 3
- D GALGON
- E St MEDARD/MARTIGNAS-ILLAC/EYSINES 3
- F St ANDRE de CUBZAC 2
- G SAINTE FOY LA GRANDE 2

* Les équipes notées en rouge sont en attente de validation à la date du 24/10/2024 et ne peuvent participer au(x) tour(s) du Challenge Fédéral. Dès validation elles seront intégrées au Challenge Fédéral.

TOUR 1 du samedi 9 novembre 2024

A : GALGON	A : St ANDRE de CUBZAC
A – BLAYE 2	E - St MEDARD/MARTIGNAS-ILLAC/EYSINES 3
B – CASTILLON/St QUENTIN 2	F – St ANDRE de CUBZAC 2
C - ENTENTE ENTRE 2 MERS 3	G – Ste FOY LA GRANDE 2
D - GALGON	
AC – BD – AD – BC	EF – EG – FG

TOUR 2 du samedi 30 novembre 2024

A : St MEDARD/MARTIGNAS-ILLAC/EYSINES	A : CASTILLON/St QUENTIN
C – ENTENTE ENTRE 2 MERS 3	A – BLAYE 2
D - GALGON	B – CASTILLON/St QUENTIN 2
E - St MEDARD/MARTIGNAS-ILLAC/EYSINES 3	G – Ste FOY LA GRANDE 2
F – St ANDRE de CUBZAC 2	
CE – DF – DE – CF	AB – AG – BG

TOUR 3 du samedi 7 décembre 2024

A : BLAYE	A : Ste FOY LA GRANDE
A – BLAYE 2	C – ENTENTE ENTRE 2 MERS 3
B – CASTILLON/St QUENTIN 2	D - GALGON
E - St MEDARD/MARTIGNAS-ILLAC/EYSINES 3	G – Ste FOY LA GRANDE 2
F – St ANDRE de CUBZAC 2	
AE – BF – AF – BE	CD – CG – DG